

THÈME

- Discussion sur une nouvelle distribution des décharges de direction. Cette réunion fait suite à deux réunions de juillet dernier.
- Présentation des objectifs du ministère concernant une nouvelle attribution des décharges pour une mise en place la plus rapide possible.

L'ESSENTIEL

- Volonté de revoir le mode de calcul de l'attribution des décharges de direction
- Identification des besoins des directeurs
- Réflexion : De combien augmenter la quotité décharge ?
- Tendance à vouloir augmenter le temps de décharge en échange de missions supplémentaires
- Rien de concret en fin de réunion

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Le problème des décharges des directeurs des petites structures qui sont en réalité rarement effectives. Certains directeurs de 2 ou 3 classes se retrouvent avec aucun jour de décharge. C'est inadmissible.
- L'importance de l'augmentation de toutes les décharges de direction avec une mise en place des mesures dans les plus brefs délais notamment et surtout pour les petites écoles (1 à 3 classes).
- La nécessité d'instaurer une décharge hebdomadaire et régulière pour les directeurs de petites écoles.
- L'importance de ne pas détacher les décharges de la charge de travail, l'augmentation du temps de décharge correspond à une demande des directeurs et directrices pour accomplir leur mission de direction d'école actuelle, pas pour effectuer des missions supplémentaires.
- La nécessité de ne pas raisonner qu'en nombre de classes en ce qui concerne les paliers d'attribution de décharge mais de prendre en compte le nombre d'élèves et notamment le nombre d'élèves à besoin éducatifs particuliers.

L'AVIS DU SNALC

Comme le SNALC l'avait anticipé, l'attribution de temps supplémentaire de décharge semble à ce stade de la discussion être liée à l'attribution de missions supplémentaires, ce qui est absolument hors de question.

Nous avons bien sûr accueilli favorablement la prime exceptionnelle de 450 euros pour la rentrée (bien que nous ayons souligné le sentiment d'injustice ressenti par certains directeurs ou intérim qui se sont investis au plus fort de la crise et qui ne toucheront rien). Cependant, au fur et à mesure que les réunions avancent, rien de concret ne se met en place. Nous avons l'impression que cette prime finalement n'avait pour but que de calmer les tensions, d'acheter la patience des directeurs déjà épuisés quelques jours après la rentrée. Il n'est cependant pas exclu que cette prime soit reconduite en 2021.

Finalement, après plus de deux heures de discussion, rien n'est ressorti de ce rendez-vous. Le ministère a pris note des demandes de chacun et notamment de l'urgence revendiquée par le SNALC de résoudre le problème des décharges des petites écoles, mais sans suite. Jean-Michel Blanquer nous annonçait en groupe de travail en juin dernier que la tragique disparition de Christine Renon avait incité le ministère à s'attaquer urgemment au problème de la direction d'école. Mais pour le SNALC, ce problème aurait dû être traité bien avant. Le SNALC déplore amèrement qu'en septembre 2020, toujours rien de concret ne soit fait dans ce sens. Nous attendions un signal fort pour cette rentrée sur le plan des décharges (comme annoncé en juillet dernier) mais finalement rien n'a été prévu. Tout au mieux, un texte sera présenté pour la rentrée 2021... En septembre 2021, cela fera deux ans que notre collègue s'est suicidé.